

Dans ses patientes recherches au milieu des débris de toutes natures qui encombraient le château, Etienne avait découvert certain moustiquaire de mousseline blanche dont les châtelaines de Brébion préservèrent jadis leur visage délicat pendant les chaudes nuits d'été.

Le tissu solide, quoique clair, qui avait résisté à l'action des années, en avait contracté la teinte rousse. Si Mariette n'avait pas possédé le grand art de laver bien avec peu de savon, et de repasser à miracle avec un charbon insuffisant, rien de bon n'eût été tiré du moustiquaire.

Heureusement pour les jeunes filles que Mariette était un trésor.

(La suite au prochain numéro.)

FAITS DIVERS

UN CHEMIN DE FER TRANSAMÉRICAIN.—Voici encore un de ces projets comme les Américains savent seuls en concevoir et qu'ils sont capables de mener à bonne fin, s'ils le veulent sérieusement.

Il s'agirait d'un projet de chemin de fer qui traverserait la Californie méridionale, le Mexique, les Etats de l'Amérique centrale, et enfin ceux de l'Amérique du Sud. La ligne commencerait au fort Yuma et par le Colorado, la Sonora, Mazatlan, au Mexique, en passant par Zehuatepec, gagnerait les Etats de l'Amérique centrale qui occupent l'isthme de Panama : Guatemala, Salvador, Honduras, Costarica et Panama. En quittant l'isthme, la ligne traverserait et desservirait Lima, la capitale du Pérou, les Etats de Colombie, le Chili, Valparaiso et Buenos-Ayres.

La longueur de cette voie ferrée serait de 11,166 milles, sans compter 5,382 autres milles de lignes secondaires qu'il serait nécessaire de construire pour mettre le réseau en communication avec quelques-uns des ports les plus importants.

On évalue à près de 3 milliards de francs les frais qu'occasionnerait la construction de cette ligne gigantesque.

Tel est le projet ; il est grandiose ; mais est-il exécutable et, exécuté, rendra-t-il des services en rapport avec l'énormité de la dépense ? C'est douteux.

UNE TRAVERSÉE RAPIDE D'ANGLETERRE EN AUSTRALIE.—La traversée la plus rapide que l'on puisse citer entre Londres et Melbourne, par le cap de Bonne-Espérance, vient d'être accomplie par le vapeur *Lusitania*, de la Pacific Navigation Company.

Le *Lusitania* a effectué ce voyage en quarante jours ainsi répartis : deux jours de Londres à Plymouth, trente-cinq de Plymouth à Adelaide, et trois d'Adelaide à Melbourne.

Or, entre Londres et Melbourne, il y a environ six mille deux cents lieues, ce qui donne un parcours journalier moyen de 155 lieues ou six lieues et demie par heure. Si l'on se reporte à l'article que nous avons donné il y a quelque temps sur la traversée d'un voilier d'Angleterre en Australie, on n'a sans doute pas oublié que des courants existent qui, de la côte d'Amérique, poussent rapidement les navires vers le cap de Bonne-Espérance, et de là vers l'Australie. L'action de ces courants, unis à celle du moteur à vapeur, explique la rapide traversée.

—Voici comment on fait les choses dans l'Etat de Kentucky. Il y a quelques semaines, sur le soir, un commis du nom de Joseph Hansen, a rencontré sur un pont près de Big Clift, Kentucky, deux voleurs qui lui ont demandé sa bourse. Pour toute réponse, Hansen tire son revolver et, d'un seul coup, met l'un des voleurs hors de combat ; le second, se lançant sur Hansen, essaie de le précipiter du pont, mais Hansen l'a poignardé puis l'a jeté dans l'abîme d'une hauteur de cent quarante-six pieds.

TERRIBLE ACCIDENT.—Une dépêche de Glasgow, Ecosse, mande qu'une explosion de feu grison a eu lieu dans une houillère, à High Blantyre. Au moment où l'accident est arrivé, il y avait, dit-on, 400 hommes au fond de la mine. Une autre dépêche dit qu'il n'y en avait que 233. On a déjà retiré 40 cadavres et l'on craint que tous les ouvriers renfermés dans la mine ne périssent avant que l'on puisse leur porter secours. On entend, dit la dernière dépêche, les malheureux prisonniers frapper sur les parois de la houillère, pour appeler au secours, mais, malgré les efforts que l'on fait pour arriver au fond de la mine, il est probable que tous seront suffoqués lorsque les communications seront retablies.

MARI DES CINQ SEURS.—Nous lisons dans le *Democrat de Texarkana* (Missouri) :

«Claborne Jackson, ancien gouverneur de l'Etat du Missouri, est mort dans une ferme, près de la ville de Little Rock, au milieu d'étrangers, sans une main amie pour lui former les yeux. Le fait le plus remarquable de sa carrière est qu'il avait épousé successivement les cinq filles d'un des gentlemen les plus riches et les plus respectables de l'Etat. Chaque fois qu'il devenait veuf, trois mois, jour pour jour, après la mort de sa femme, il demandait la main d'une des sœurs de la défunte par ordre d'âge. On raconte que, quand le gouverneur alla prier son sempiternel beau-père de lui accorder sa cinquième et dernière fille, le vieux gentleman lui répondit :

—Oui, Claib, prenez-la. Elles y auront toutes passé. Mais que ce soit fini, et, pour l'amour de Dieu, ne venez pas un jour me demander «ma vieille.»

UN BAL COSTUMÉ.—Il vient de mourir à L..., dit le *Figaro*, une femme jeune encore qui avait eu la douleur, il y a quinze ans, de perdre son mari dans des circonstances des plus dramatiques.

Ce ménage, jeune et charmant, appartenait aux premières familles de L....

C'était pendant un bal costumé donné par un des grands industriels de la ville. Mme X.... accompagnait son mari déguisé en pompier de Nanterre. Elle, gaie, spirituelle, était habillée en *Folie*.

Au moment où la fête arrivait à son paroxysme de folle gaieté, M. X.... qui était un valseur acharné, quitte tout à coup sa danseuse, s'affaisse sur un fauteuil. Il était mort.

La jeune femme, éperdue, se jette sur son mari, cherchant à le ranimer ; mais, comme une dérision amère du sort, le bruit des grelots de son costume suit chacun de ses mouvements.

D'une main crispée, elle arrache son corsage pièce par pièce.... ; mais chaque lambeau qui tombe jette un ricanement sinistre.

Enfin, un prêtre arrive et remplit sa mission au milieu de cette foule bariolée et frémissante de terreur.

ARRESTATION D'UNE BANDE DE VOLEURS.—

La police de Lille vient d'arrêter toute une bande de voleurs, tous repris de justice et déjà condamnés pour vol. Ils appartiennent à la classe ouvrière. Le plus âgé a 26 ans, le plus jeune 15 ans à peine. C'est dans les prisons que ces individus se sont connus et ont arrêté les bases de leur société. Ils opéraient généralement la nuit, parfois le jour. Ayaient-ils jeté leur dévolu sur un quartier de la ville, ils le parcouraient le jour en tous sens, s'enquérant des dispositions prises par les habitants pour se prémunir contre les voleurs, etc. Le soir, ils arrêtaient leur plan, et vers deux ou trois heures du matin, ils se réunissaient, parcouraient ce quartier de nouveau, et, si tout était calme, ils se mettaient à l'œuvre. Un seul opérait, les autres faisaient le guet. Au moindre bruit, l'individu occupé à briser les volets et les devantures était averti, et il s'esquivait à la faveur de l'obscurité.

Enfin, le 25 septembre, après 23 nuits de veille et de fatigues, les agents de la sûreté, guidés par quelques indices recueillis, étaient venus dans la rue Saint-André. Afin de ne pas éveiller l'attention des voleurs qu'ils soupçonnaient être dans cette rue, ils portaient des chaussons de lièvre et se dissimulaient le long des maisons. Un coup de sifflet attira leur attention. Bientôt, ils virent accourir quatre individus qui, après s'être consultés, se séparèrent, l'un pour se diriger vers le magasin d'un boucher, les autres pour se tenir en observation.

Les dispositions des agents furent bientôt prises. Deux d'entre eux surveillèrent l'individu qui travaillait à fracturer la devanture du boucher, les autres se tinrent à portée des trois voleurs postés en vedettes ; quelques minutes après, toute la bande était arrêtée.

MOEURS PARISIENNES.—Un journal parisien du 8 octobre rapporte le fait suivant :

«Les sieurs M.... et Victor D...., tous deux maquignons, possédant chacun un de ces forts chiens dit «bull-terriers», engagèrent un pari sur la vigueur et le courage de ces animaux, et décidèrent de les faire battre jusqu'à la mort de l'un d'eux. Une douzaine de leurs camarades se rendirent avec eux dans un terrain vague de la rue Baudricourt, pour être les témoins et arbitres du combat.

«A peine arrivés, ils lâchèrent l'un sur l'autre les vaillantes bêtes, en les excitant par leurs cris, et une lutte horrible s'engagea aussitôt. Chacun connaît l'ardeur et la ténacité que mettent à se battre les chiens terriers, dont le caractère est naturellement féroce et que l'on dresse tout jeune à la chasse aux rats.

«Au bout de quelques minutes, les chiens, d'une force à peu près égale, s'étaient déjà fait d'atroces blessures. L'un des deux avait une patte complètement broyée par les crocs de son adversaire qui, de son côté, avait le ventre ouvert et perdait ses entrailles. Les assistants voulaient que l'on mit fin à la lutte, mais les propriétaires des chiens s'y opposèrent, attendu que les pauvres bêtes respiraient encore, et qu'il fallait qu'il y en eût un de tué ; et ils eurent le courage, comme les chiens ne se soutenaient plus, de les saisir chacun à plein corps, et de les jeter encore une fois l'un sur l'autre, en les excitant de nouveau.

«Le combat ne finit qu'à l'arrivée de deux gardiens de la paix, qui conduisirent les sieurs M.... et D.... chez le commissaire de police, qui a dressé contre eux procès-verbal, pour infraction à la loi Grammont.»

CATASTROPHE.—Le malheur vient encore de frapper deux grands coups sur la cité de Saint-Jean, N.-B.

Samedi matin, le 20 octobre dernier, à onze heures, tandis que plusieurs jeunes gens étaient occupés à enlever des briques, sur le lot Wiggins, rue Cantorbury, les murs s'écroulèrent, ensevelissant plusieurs personnes sous leurs ruines. On se mit aussitôt à déblayer l'endroit, et plusieurs des malheureux jeunes gens furent retirés tous plus ou moins blessés. Chose étonnante, cependant, on ne retira qu'un cadavre, et, parmi les autres victimes, la plupart en reviendront.

A trois heures, le même matin ou le lendemain, nous n'avons pu savoir au juste, le feu se déclarant dans la partie supérieure de la rue Maine, à l'endroit de la ville appelé Portland.

A quatre heures, on s'aperçut que les flammes avaient pris des proportions considérables, et

l'on vit avec douleur que tout effort pour les maîtriser serait inutile pendant longtemps. L'incendie était répandu sur tout le bloc comprenant la partie nord de la rue Maine, la partie sud de la rue Chapel, la partie Est de la rue Acadie, et le côté ouest de la rue Portland.

Plus tard, les flammes circulaient également dans les rues plus basses, ne laissant pas une seule habitation debout. Des milliers de personnes affolées couraient en tous sens, et il y eut des scènes de toutes sortes, comme cela est inévitable dans de telles catastrophes. Ici, une femme malade poussée des gémissements tandis qu'on la transporte sur un brancard ; là, une mère au désespoir appelle son enfant à travers une fumée épouvantable : tous ces cris étaient à demi étouffés par les craquements sinistres des pièces de charpente et par les formidables voix des pompiers.

Les pertes sont énormes et ne sauraient être évaluées en ce moment. La plupart des maisons d'assurance vont encore avoir de lourdes sommes à payer.

Un tel incendie, aux approches de l'hiver, est bien fait pour semer le désespoir parmi les familles qui viennent d'être éprouvées si péniblement. Et l'on affirme que ce malheur est l'œuvre d'incendiaires ! Quelle responsabilité ces misérables n'assument-ils pas, et, en supposant qu'ils échappent aux atteintes de la justice, quel compte à rendre un jour à Celui qui voit tout !

Le feu a originé, paraît-il, dans un hangar construit en bois, propriété d'un M. McPherson.

LA PREMIÈRE LOCOMOTIVE A MANITOBA.—On lit dans le *Métis* du 11 octobre :

«La première locomotive de chemin de fer qui ait jamais vu Manitoba est arrivée le 9 octobre au matin. Elle était à bord d'une barge avec un char de travail et cinq charrs plateforme. Le *Selkirk* poussait le tout devant lui. Toute décorée de verdure et de drapeaux, la machine n'a cessé de faire entendre son sifflet durant les quatre derniers milles, et elle est descendue se laisser amarrer au quai de l'entrepôt No. 6, à Winnipeg, entre une véritable haie de curieux enthousiastes qui bordaient les côtes de Saint-Boniface et de Winnipeg. Le maire lui a fait réception, c'est-à-dire était au quai lors de son arrivée.

«Cette locomotive et les charrs sont de seconde main, et ont été achetées à la compagnie du *Northern Pacific* américain ; l'ouvrier a même gardé le N de *Northern* en remplaçant ce nom par celui de Canadian sur ces premières voitures du cheval de feu.

«Dans la journée, la locomotive est venue débarquer sur ses lisses du côté de Saint-Boniface, et hier, en entendant ses sifflets joyeux.

«Nous laissons le lecteur faire lui-même ses réflexions sur la révolution économique que va accomplir ici cette machine : nous ajouterons seulement que la Province se lance tout doucement dans les chemins de fer ; sa première locomotive est de seconde main et bon marché, paraît-il. On sait le proverbe italien : *Chi va piano, etc.*»

INCENDIAT.—Une dépêche de Fredericton, N. B., mande qu'un feu allumé évidemment par un incendiaire, a menacé, lundi soir, le 22 octobre, de réduire toute la ville en cendre. Les flammes ont pris naissance dans une grange, en arrière d'un hôtel de la rue Queen, et se sont répandues avec rapidité, détruisant plusieurs résidences. Les pertes sont évaluées à \$30,000.

—On lit dans la *Gazette de Sorel* :

«A la fin de la semaine dernière, Son Excellence le lieutenant-gouverneur de la province de Québec est allé à la chasse aux canards, dans les îles de Sorel ; pour retourner à Québec, Son Excellence avait fait demander à la compagnie du Richelieu de donner les ordres nécessaires afin que le vapeur qui descendait de Montréal le prit en passant à l'entrée du lac Saint-Pierre. Soit que la commission n'ait pas été faite, soit qu'elle ait été mal faite, les ordres nécessaires n'ayant pas été donnés, le vapeur n'est pas arrêté à l'endroit où se trouvait Son Excellence pour le prendre ; néanmoins, comme Son Excellence tenait à retourner à Québec ce soir-là, il s'est dirigé dans la frêle embarcation à la rencontre du steamer, qui descendait à pleine vapeur ; en arrivant près du vaisseau, Son Excellence fut jetée contre une des défenses du vapeur et reçut une blessure qui n'a pas eu de graves conséquences, grâce aux soins intelligents et immédiats que Son Excellence a reçus de suite à bord du vapeur.»

—M. Perrault, secrétaire de la Commission de l'Exposition de Paris, partira le mois prochain pour Paris. Le gouvernement a été informé que le département anglais était très-avancé dans sa construction. Une photographie du trophée sera expédiée en Angleterre avec le courrier de vendredi prochain. Ce trophée doit être placé dans une tour à droite de l'entrée principale et au point d'intersection des deux annexes. Il aura une hauteur de 80 pieds sur quatre étages. Sa base aura une superficie de 30 pieds. Il sera composé des plus beaux échantillons des bois du Canada.

INCENDIE.—Nous avons le regret d'apprendre que le couvent de Saint-Lin a été la proie des flammes. Mardi matin, le 23 octobre, à 4 heures, le feu s'est tout à coup déclaré et a pris des proportions effrayantes. Les citoyens accoururent et parvinrent, non sans peine, à sauver les pensionnaires qui dormaient lorsqu'on s'est aperçu de l'incendie. Les effets du couvent sont en partie sauvés, grâce à l'organisation de M. Senécal et de ses hommes.

SCALPÉ PAR SON MARI.—On lit dans l'*Enterprise* de Virginia (Nevada) du 18 octobre :

«Nous avons dit, hier, qu'un résident de Gold Hill, Matthew Truen, a scalpé sa femme. Le fait était littéralement vrai. Il lui a fait, avec un couteau, une incision en forme de V sur la nuque, et il a enlevé cheveux, cuir chevelu et tout. Il a comparu devant le juge Cook, de Gold Hill. Sa femme a été entendue. Les détails qu'elle a donnés de la mutilation qui lui avait été infligée ont indigné le jury. Sa déposition achevée, elle a sorti d'un panier son cuir chevelu avec les cheveux attachés, et elle a fait passer ce trophée encore sanglant sous les yeux de la cour et des jurés.

«Ceux-ci ont rendu séance tenante un verdict de «coupable», et la cour a condamné Truen à \$100 d'amende. La vue des espèces a calmé subitement l'irritation de la femme scalpée. Elle a compté et recompté les pièces d'or, et, s'étant assurée que la somme était au complet, elle a prié la cour de ne pas infliger d'autre punition à son mari.

—Le 5 octobre, le Révd. M. Desmarais célébrait à la Pointe-aux-Trembles le soixante-cinquième anniversaire du mariage de M. François Monette, cultivateur, de cette paroisse, avec Dame Marthe-Louise Charette, tous deux âgés de 86 ans. Ce fut une véritable fête pour la paroisse et surtout pour la famille des deux vénérables époux, qui se compose de huit enfants, de quatre-vingts petits-enfants et de quatre-vingt-douze arrière-petits-enfants. Ils ont déjà célébré le 50ème et le 60ème anniversaire de leur union, et, malgré leur âge avancé, ils jouissent encore d'une bonne santé.

Un des fils de M. Monette est marié avec une dame Robert, dont le père et la mère vivent encore, de sorte que, leurs petits-enfants ont le bonheur de saluer leurs bisaiëuls du côté paternel et du côté maternel.

M. Monette est né le 5 octobre 1790 ; il a fait sa première communion le 5 octobre 1802 ; il s'est marié le 5 octobre 1812 ; il a renouvelé son mariage la première fois le 5 octobre 1861, la deuxième fois, le 5 octobre 1871, et la troisième fois, le 2 octobre 1877.

M. le curé de la paroisse a fait un sermon de circonstance qui a été fort goûté par la foule qui encombra l'église. Un chœur de chant, accompagné de l'orgue, réhaussait l'éclat de cette fête si touchante. Après l'office divin on se réunissait à l'hôtel où un goûter avait été préparé aux frais des conseillers de la municipalité. Deux magnifiques bouquets et une adresse furent présentés M. et Mme Monette, qui se rendirent ensuite à leur résidence accompagnés de leurs nombreux parents et amis.

Ceux qui ont été témoins de cette belle fête en conserveront longtemps le souvenir.

UN BOA EN LOUISIANE.—Le *Ténes* de Shreveport raconte que M. Smith et son fils William, résidant du bayon de Quapaw, étant dans les bois, il y a quelques jours, ont tressailli en entendant un veau qui poussait des cris de détresse à peu de distance. Ils ont couru à son appel et ont trouvé le pauvre animal dans une triste situation. C'était un veau de deux ans. Autour de son corps s'enroulait lentement un énorme serpent, pendant d'un arbre élevé, à une branche duquel il se tenait attaché par l'autre bout. Smith père et fils, frappés de terreur à ce spectacle, sont restés plusieurs minutes la bouche béante et les yeux écarquillés.

Pendant ce temps, le serpent rétrécissait ses anneaux autour de sa proie, dont on entendait craquer les os. Le veau mort, le reptile a achevé de descendre de l'arbre et s'est mis à lécher le corps. Ensuite, il a ouvert sa bouche monstrueuse pour commencer son repas.

Mais les deux Smiths, revenus de leur stupeur, ont ouvert un feu nourri avec leurs carabines à deux coups, et, après avoir rechargé et déchargé leurs armes une douzaine de fois, ils ont eu la satisfaction de voir le serpent exhiler son dernier sifflement. C'était le plus grand qu'on ait jamais vu en Louisiane, et probablement dans toute l'Amérique du Nord. Il mesurait 31 pieds de long et 42 pouces de circonférence au milieu du corps. L'animal a été écorché, et sa peau va être envoyée à Shreveport et exhibée au public.

UN PHÉNOMÈNE.—Les journaux du Havre (France) parlent d'un phénomène qui s'est produit dans cette ville, le 19 septembre. Il s'est détaché d'un flocon de nuages blancs une certaine quantité de vapeur qui, peu à peu, s'est élargie et a formé un cercle parfait. Au fur et à mesure que ce phénomène céleste grandissait il devenait de plus en plus transparent et lumineux. La première forme figurait une couronne de neige, la deuxième une couronne de fleurs blanches, enfin la dernière représentait une aurole parfaite. Ce phénomène a passé du sud-ouest au nord-est, et a disparu dans l'espace. Le même soir, vers dix heures, une aurore boréale s'est produite. Un grand nombre de personnes croyaient qu'un incendie venait d'éclater dans la partie nord, tant le ciel paraissait en feu.

AVIS AUX DAMES.

Le soussigné informe respectueusement les Dames de la ville et de la campagne, qu'elles trouveront à son magasin de détail, No. 196, rue St. Laurent, le meilleur assortiment de Plumes d'Antraches et de Vantours, de toutes couleurs ; aussi, réparages de Plumes de toutes sortes exécutés avec le plus grand soin, et Plumes teintes sur échantillon sous le plus court délai ; Gants nettoyés et teints noirs seulement.

J. H. LEBLANC. Atelier : 547, rue Craig.